



CONTRIBUTION DE LOIRET NATURE ENVIRONNEMENT A L'ENQUETE PUBLIQUE COMPLEMENTAIRE SUR LE PROJET DE DEVIATION DE LA RD 921

Un projet ancien ...

La première question à se poser est celle de l'utilité de persister à maintenir un projet qui date.

Ce projet n'est plus en accord avec les aspirations d'une partie de la population qui a pris conscience de la nécessité d'un mode de vie durable économisant les ressources, les espaces naturels, agricoles et forestiers et respectant la biodiversité.

Un tel projet n'est plus en phase avec les réflexions des Plans Climat Air Energie (PCAET) qui existent ou sont en cours d'élaboration sur les territoires d'Orléans Métropole ou du PETR Forêt d'Orléans.

Nous adhérons totalement à la remarque de la MRAE qui, dans son avis du 10 décembre 2021, souligne : « *il n'en demeure pas moins que la réalisation de ce projet relève d'un choix qui s'inscrit dans une vision de l'avenir calquée sur le présent : place prépondérante de l'automobile dans les déplacements, croissance ininterrompue de l'usage de la voiture, y compris pour les déplacements de courte distance* »

Modération dans la consommation, économies d'énergie, changement de pratiques dans les déplacements, prise de conscience de la perte de biodiversité et nécessité de protéger les espaces naturels résiduels sont autant d'éléments à ajouter à la réflexion ; le tout à l'aune des problèmes soulevés par les dérèglements climatiques désormais irréfutables et avérés.

A l'heure où des habitudes nouvelles commencent à se créer, nous exhortons à une certaine prudence. Quelques exemples doivent nous interpeller comme le recours au covoiturage ou au télétravail mais aussi aux nouveaux modes de e-commerce qui ne sont pas conjoncturels mais bien en passe de perdurer.

Si l'on ajoute à cela la nécessaire sobriété énergétique dans un contexte de raréfaction des ressources fossiles entraînant une inévitable flambée des prix des carburants, notre appel à la prudence semble justifié.

Les différentes réponses apportées par les porteurs de ce projet tout au long de ce « marathon » ne nous rassurent pas. En son temps - dès la première enquête publique - nous avons énoncé **des remarques et inquiétudes** que nous réitérons et maintenons :

- 1 La contradiction avec le classement UNESCO, le classement en zone Natura 2000, les ZNIEFF, ainsi que les différentes trames écologiques.
- 2 La spécificité du système karstique présent dans la zone toujours insuffisamment prise en compte.
- 3 Le risque de créer des perturbations dans l'écoulement des eaux souterraines alors que plusieurs cours d'eau de surface dont la rivière Loiret en dépendent.

- 4 La menace sur la qualité des eaux souterraines et de surface avec des risques de pollution de la Loire.
- 5 Le danger de disparition des zones humides quand bien même seraient créées en compensation des mares de bord de route qui seront alors difficiles à protéger des pollutions par les hydrocarbures.
- 6 La diminution des richesses faunistiques et floristiques des zones préemptées et des zones annexes.
- 7 La perturbation de la circulation des espèces par la dégradation voire l'interruption des trames vertes, bleues et noires.
- 8 Les inévitables gênes imposées aux habitants des zones traversées : pollutions, bruits, mitages des parcelles.
- 9 La consommation d'espaces agricoles qui manqueront dans l'avenir à l'alimentation en circuits courts de la métropole orléanaise dont le nombre d'habitants ne cesse d'augmenter.
- 10 Le coût déjà exorbitant des travaux.
- 11 La concurrence faussée entre les modes de déplacement.

Nous maintenons donc les propositions de solutions et des pistes de réflexion envisagées dès la première enquête publique.

Un regard nouveau sur les flots de circulation devrait permettre des aménagements à moindre coût et apporter une certaine amélioration du transit : aménagements de ronds-points en têtes de pont, renforcement du covoiturage, encouragement à l'utilisation des transports en commun, révision des plans de circulation dans les communes englobant tous les modes de déplacement y compris les déplacements « doux ».

A l'heure où les instances gouvernementales annoncent le retour des « petites lignes ferroviaires », nous exprimons l'espoir de voir revenir dans l'actualité le projet de ligne Orléans/ Châteauneuf sur Loire/ Gien qui apporterait une réponse utile, durable et cohérente et qui s'inscrit parfaitement dans nos propositions.

Orléans le 17 février 2022

Le conseil d'administration
Loiret Nature Environnement